



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 26 octobre 2012

Ordre du jour

- I - Informations**
- II - Mise à jour des statuts de la CCPP**
- III - Règlement du jardin des Souvenirs**
- IV - Taxe habitation : Abattement personnes handicapées ou invalides**
- V - Subventions aux associations**
- VI - Questions diverses**

Ouverture de séance à 20h00

I - Informations

La séance débute par un point sur les travaux.

En voirie, l'aménagement de la Grand Rue a été réalisé ; des bordures ont été posées devant des maisons neuves dans d'autres rues de la Commune.

En bâtiments, les radiateurs ont été changés à la garderie ; les plafonds et les murs de deux salles de l'ancien presbytère ont été rénovés et les nouveaux WC de la maison des associations sont en fonction.

Les peintures extérieures à la Médiathèque sont en cours et l'éclairage a été rénové à l'école élémentaire.

Les travaux à venir portent sur le remplacement des portes du préau à l'école élémentaire, la réfection du plafond de la sacristie et l'éclairage du « chemin de visite » aménagé au-dessus des plafonds à l'Eglise.

La rénovation du plancher de la salle du Conseil est envisagée et un tapis d'enrobés est prévu sur certains tronçons des rue de la Maladrerie et de la Motte ; en fonction de l'attribution de la subvention attendue du Département et des conditions météorologiques, il sera réalisé fin 2012 ou début 2013.

II - Mise à jour des statuts de la CCPP

Elle ne comporte que des ajustements de détail concernant l'officialisation des chantiers d'insertion, la modification des modalités de financement des musiciens intervenant dans les écoles, la définition de la voirie communautaire et le remplacement du terme « piscine » par le terme « complexe aquatique ».

III - Règlement du Jardin des Souvenirs

Le Jardin des souvenirs a été créé pour permettre aux familles qui font incinérer leurs défunts de disperser les cendres sur une pelouse aménagée à cet effet, si elles le souhaitent. Certaines familles aimeraient que les défunts soient identifiés.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire poser une stèle commémorative sur laquelle pourra être apposée une plaque identifiant chaque défunt. Pour des questions d'homogénéité, la Commune se chargera de faire réaliser la plaque, à charge pour la famille de payer une contribution. Un règlement sera élaboré et présenté à la prochaine réunion.

IV - Taxe d'habitation : Abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides

Cet abattement est de 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la Commune. Le Conseil vote la mise en place de cet abattement ; la décision ne sera effective qu'à compter de 2014.

V - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote quatre subventions : 146€ au Comité d'Organisation du Circuit du Pévèle afin de compenser le déficit de l'édition 2012 ; 150€ à Escapades pour Tous et à Kyrielle Danse ; 200€ à une association de Bersée qui participera en 2013 au raid humanitaire 4L Trophy.

VI - Questions diverses

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'organisation du Circuit du Pévèle le Samedi 11 Mai 2013 avec le matin la course « jeunes ». La participation financière de la Commune sera étudiée à l'occasion du budget 2013.

Concernant l'éclairage public, la fermeture la nuit (de minuit à 5 h du matin sauf le week-end n'a pas encore été mise en application pour des raisons techniques. Compte tenu de l'évolution de la situation à Mons en Pévèle, où le Conseil Municipal a pris la même position, le Conseil décide de reporter la décision à janvier 2013, ce qui permettra d'harmoniser la communication dans les deux Communes.

Rappelons que l'économie attendue est de 20% sur la facture annuelle, soit environ 8 000 €.

Mr le Maire donne quelques indications sur la vitesse dans la Commune, suite à la pose des cinémomètres.

D'une façon générale l'effet est assez positif, la plupart des véhicules respectant la limitation de vitesse ou ne la dépassant que de très peu.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil décide de déplacer ponctuellement un des cinémomètres dans différentes rues dans lesquelles la vitesse est considérée comme excessive, afin de la mesurer plus précisément. Dans un premier temps, il sera placé dans la Grand Rue.

La séance est levée à 23h30